

Genève, le 30 novembre 2015

Chères et chers collègues,

C'est par une démarche inédite que, en cette veille de grève, nous, issu-e-s de domaines aussi variés que la santé, le social, l'administration, la sécurité et l'enseignement, avons décidé de nous adresser à vous, nos collègues, qui n'êtes pas convaincu-e-s de la nécessité de participer à la grève.

Si la grève est un droit constitutionnel, c'est n'est pas pour rien. C'est parce que l'espace d'un instant, celui où nous arrêtons le travail, nous suspendons la subordination qui caractérise la relation de travail.

Arrêter le travail, c'est la seule manière de dire à l'employeur que nous n'acceptons plus les conditions matérielles et salariales auxquelles il veut nous faire travailler. C'est une remise en cause du contrat de travail, le seul moyen d'en renégocier le contenu d'égal à égal.

Le choix de se mettre en grève relève de la décision individuelle de chacun. Personne ne saurait l'imposer à quiconque.

Et pourtant, les mesures envisagées par notre employeur ne feront pas la différence entre celles et ceux qui font la grève, les collègues qui se bornent à manifester et les autres qui sont « du côté de la grève tout en travaillant ». Si elles devaient être acceptées, elles nous frapperaient toutes et tous de la même manière.

La grève est par définition un outil collectif. Ainsi, seule la mobilisation la plus large du personnel pourra empêcher l'adoption des mesures envisagées par le Conseil d'Etat. Force est de constater que ce dernier craint notre mobilisation. Ainsi, les trois jours de grève de la mi-novembre commencent à porter des fruits qui ne demandent qu'à mûrir.

Alors qu'il feint la «fermeté», le Conseil d'Etat ne peut pas ne pas s'inquiéter de ces défilés de milliers de personnes, de ces grèves et de cette paralysie des services qui écornent l'image qu'il voudrait donner pour attirer à Genève investisseurs et riches contribuables.

Ainsi, alors qu'il présentait ses propositions de mesures structurelles et de coupes budgétaires comme «intangibles», le Conseil d'Etat admet aujourd'hui que certaines pourraient être « suspendues », ou « retirées », mais il ne s'y engage toujours pas par écrit.

Parallèlement, il continue à cautionner par son silence une presse qui n'a de cesse de nous présenter comme des privilégié-e-s. Or, si nous faisons la grève, c'est aussi pour défendre la qualité de notre travail et les prestations à la population.

Faire la grève, en suspendant provisoirement ces prestations, c'est simplement se battre pour qu'elles puissent continuer à exister demain.

Travailler pendant que nous sommes en grève –même par « souci des usagers »- ne permettra pas de garantir la qualité des prestations.

Faire la grève, n'est pas une partie de plaisir ; mais, ça l'est encore moins que d'envisager les années à venir avec 5% de personnel en moins, si, aujourd'hui, nous ne prenons pas la responsabilité de nous défendre.

Certain-e-s d'entre nous pourraient être tenté-e-s de se limiter à des actions sectorielles, qui ne sont d'ailleurs pas sans effet. Sauf que c'est à une attaque contre **l'ensemble des services publics** que nous sommes, toutes et tous, confronté-e-s : c'est donc aussi par une **mobilisation commune** que nous devons répondre.

C'est en agissant ensemble, par-delà les secteurs, que se construit la solidarité, celle qui fait notre force. Elle est d'autant plus importante que notre employeur n'hésitera pas à nous jouer les uns contre les autres pour nous affaiblir et nous diviser.

En ce sens, nous vous appelons à ne pas renoncer, juste au moment où les fronts semblent bouger !

Alors, si vous hésitez encore, franchissez le pas et à rejoignez la grève avec nous, qui sommes vos collègues, car un seul facteur compte : le nombre de celles et ceux qui seront en grève. Renoncer à en faire partie revient, de fait, à acquiescer aux choix du Conseil d'Etat.

C'est pourquoi, chères et chers collègues, en cette veille de grève, nous vous disons : à demain !

P.S. Et, si vous partagez le contenu de ce courriel, faites-le suivre à celles et ceux de vos collègues qui hésiteraient encore. Merci.

Albert Anor, enseignant C.O.- Roland Barbalarga, maître d'atelier EPI – Vincent Bircher, éducateur FOJ – Diego Cabeza, directeur adjoint Cité Universitaire – Paolo Gilardi, enseignant CO – Daniel Gitnacht, conseiller en personnel à l'OCE - Ana Paula Gonçalves Ferraz, ASSC à Imad - Frédéric Hiltbrand, enseignant division primaire – Laurent Claude, intervenant en protection de l'enfant SPMi – Sophie Grandi, technicienne en radiologie médicale, HUG – Armelle Loiseau-Moser, enseignante division primaire – Dario Lopreno, enseignant Collège de Genève – Anne Michel, enseignante CO – Malika Michel, enseignante division primaire – Rita Oberson, assistance juridique, Pouvoir judiciaire – Virginie Pasini, enseignante CO – Judith Perez, animatrice en gérontologie et aide-soignante, HUG – Geneviève Preti, conseillère en santé sexuelle HUG – Chusa Puras, infirmière IMAD – Bilal Ramadan, enseignant retraité – Marie-Pierre Theubet, diététicienne, SSEJ (service santé de l'enfance et de la jeunesse) - Thomas Vachetta, intervenant en protection de l'enfant SPMi – Anne Vifian, assistante sociale Hospice général – Daniel Weissenberg, Police judiciaire